

ST/NC/KT

Département de l'Aude

Canton
De LEZIGNAN-CORBIERESCommune
de LEZIGNAN-CORBIERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE**PERMISSION DE VOIRIE
BOULEVARD CHATEAUDUN**

Nous, Maire de Lézignan-Corbières,

VU les dispositions des articles L 2212-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de permission de voirie formulée par l'entreprise JER TP, pour permettre des travaux de terrassement nécessaires à la pose de grille avaloir boulevard Châteaudun du jeudi 17 au vendredi 18 septembre 2020,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers pendant les travaux,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant les travaux,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'entreprise JER TP est autorisée à occuper le domaine public boulevard Châteaudun du 17 au 18 septembre 2020 et à exécuter les travaux de terrassement nécessaires à la pose de grille avaloir.

ARTICLE 2 : Pour permettre l'exécution des travaux précités, la circulation des véhicules se fera en chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise JER TP se chargera de mettre en place, sous sa responsabilité, barrières et panneaux avec affichage de l'arrêté avant le début des travaux, et une signalisation de nature à prévenir les usagers.

ARTICLE 4 : L'entreprise JER TP rendra le domaine public en l'état initial en fin de chantier.

ARTICLE 5 : MM. Le Directeur Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 14 septembre 2020

Le Maire,



Gérard FORCADA,